

**COMPTE-RENDU**  
**CAPD 1er Mouvement**  
Vendredi 12 Mai 2017

1) Lecture de la déclaration liminaire du SE-Unsa 42 :

(à retrouver ci-dessous)

✘ Suite aux élections présidentielles et aux annonces parues dans la presse concernant l'**annonce de classes de 12 élèves de CP au maximum en REP+**, le DASEN précise qu'il n'a pas encore de réponses à apporter au niveau local. Il attend le texte qui précisera ces orientations nationales (co-enseignement ?, groupes-classes distincts ?,...).

En attendant, une réflexion sur le déploiement du système de « Plus de Maîtres que de Classes » est menée. Suite à une question du **SE-Unsa**, l'IA précise qu'il n'y aura **pas d'appels à candidature, pour l'instant, pour les postes PDMQC**. L'IA attend les textes qui préciseront les missions des collègues.

Néanmoins, l'appel à candidatures sera bien effectué pour les postes d'EMPR ASH et d'EMPR cycle 3 dès la semaine prochaine.

✘ Les représentants des personnels ont abordé à nouveau la problématique de la **médecine scolaire pour les enseignants**. Dans la Loire, le seul médecin intervient à mi-temps... Le DASEN indique qu'il est conscient qu'un mi-temps sur la Loire ne couvre pas tous les besoins. Selon lui, c'est un chantier prioritaire pour la rectrice. Le problème n'est pas financier mais de l'absence de vivier de candidats. Le **SE-Unsa** a exprimé son scepticisme sur le fait de pouvoir donner un avis médical sans voir les personnes... De plus, le **SE-Unsa** soulève le fait que toutes les situations ne sont pas traitées, comme annoncé par l'IA, car beaucoup de collègues appellent le médecin des personnels sans demande administrative.

✘ Le **SE-Unsa** a abordé le problème des **permutations** et des **exeat/ineat** à venir (*voir déclaration liminaire ci-dessous*). Le DASEN précise qu'il est trop tôt pour évoquer les exeat/ineat à venir. L'annonce sera faite fin juin-début juillet.

2) Projet de Mouvement :

Des groupes de travail avaient eu lieu en amont pour évoquer le projet de mouvement et certaines situations particulières. Aucun problème particulier n'a été noté. **Le projet est donc validé.**

Les chiffres à retenir :

- 1 143 collègues ont participé au 1er mouvement 2017.
- Le taux de satisfaction est de 33,42%.

- 452 collègues ayant participé au 1er mouvement se retrouvent sans poste et participeront au 2<sup>nd</sup> mouvement.
- Sur l'ensemble des collègues ayant obtenu satisfaction sur l'un de leurs vœux 34,82% ont vu leur 1er vœu exaucé.

### 3) Questions diverses :

✘ A la rentrée prochaine, la Loire accueillera **110 PE Stagiaires**. Environ 70 postes seront réservés au 2<sup>nd</sup> mouvement.

✘ L'IA indique la tenue d'un groupe de travail à la rentrée prochaine avec les représentants des personnels afin de clarifier **les fiches de présentation des postes à profil**, pour éviter tout malentendu.

✘ 8 collègues bénéficieront d'un **congé de formation professionnelle** l'an prochain. Le **SE-Unsa** déplore le nombre réduit de départs (*voir déclaration liminaire ci-dessous*).

✘ 4 instituteurs de la Loire pouvaient bénéficier d'une **admission dans le corps des PE**. Une seule personne a candidaté.

✘ **Départs en stage CAPPEI** : Deux candidats ne peuvent pas partir car ils n'ont pas obtenu un poste adéquat au 1er mouvement. Une proposition sera faite aux candidats retenus sur liste complémentaire. Le **SE-Unsa** déplore le fait que le poste RASED de St Bonnet le Château soit gelé l'an prochain.

✘ À la demande du **SE-Unsa**, l'IA indique qu'une lettre sera envoyée aux collègues en début de semaine prochaine pour répondre à leur **demande de temps partiels** (pour ceux qui ont eu un poste). Une réponse a déjà été effectuée pour les collègues n'ayant pas participé au mouvement (visible sur i-prof pour les 50% et 75%, plus tard pour les demandes de 80%).

✘ Deux **postes de psychologues scolaires** restent vacants. L'IA attend les résultats du 1er concours du corps des psychologues scolaires pour prendre des décisions quant à l'embauche de contractuels. Le **SE-Unsa** demande que toutes les possibilités (INEAT ..) soient envisagées avant une quelconque embauche.

✘ Pour le **2<sup>nd</sup> mouvement**, à la demande du **SE-Unsa**, l'IA indique que les collègues concernés recevront très prochainement un courrier. La fiche de vœux sera à renvoyer à l'IA **au plus tôt pour le 2 juin**.

Nous invitons donc les collègues participant au 2<sup>nd</sup> mouvement à prendre rendez-vous lors de nos permanences.

